ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

➢ C'est quoi une EEE ?

Une espèce exotique invasive est une espèce animale ou végétale qui est introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle, volontairement ou involontairement, et dont l'implantation et la propagation menacent les espèces indigènes, avec des conséquences écologiques économiques ou sanitaires négatives.

La règlementation Européenne stipule que se sont des espèces dont le déplacement par suite d'une intervention humaine, en dehors de son aire de répartition naturelle ou la propagation s'est révélé constituer une menace pour la biodiversité et les systèmes écosystémiques associés et d'avoir des effets néfastes sur la biodiversité et lesdits services.

Terminologies :

Espèces indigènes : Espèces naturellement présentes à l'intérieure d'un territoire

Espèces endémiques : Espèces dont la distribution géographique est limitée à un territoire et qui ne se trouve pas ailleurs à l'état naturel.

Espèces exotiques : Espèce introduite délibérément ou accidentellement dans un territoire dissocié de son aire de distribution naturelle.

Espèce naturalisée : Espèce exotique qui se développe dans le territoire dans lequel elle a été introduite et se reproduit et se dissémine sans l'aide de l'homme.

Gestion : Terme qui englobe tous les aspects de l'intervention envisageables dans un contexte donné, depuis l'analyse de la situation jusqu'à la mise en œuvre concrète d'interventions y compris leur suivi.

➢ Comment une espèce devient elle envahissante ?

Toutes les espèces introduites en France ne deviennent pas invasives (heureusement).

-Sur **1000** espèces importées

-100 sont introduites

-10 arrivent à se reproduire

-1 devient envahissante

(1996-three tens rules de williamson)

C'est peu mais une seule espèce dans un milieu suffit à faire des dégâts dans l'écosystème

*Voir l'ex de l'écrevisse de Louisiane dans les étangs de la brenne :*https://www.ina.fr/video/3991121001020

➢ Comment ouvre-t-on les portes des milieux et des habitats aux espèces exotiques envahissantes ?

Les écosystèmes les plus fragiles sont les plus propices à être colonisées

Les perturbations écologiques des habitats (artificialisation-modification des milieux naturels) peuvent altérer les capacité de résistance et de souplesse à se reconstituer (résilience) des écosystèmes.

Les milieux artificiels ou modifiés ont en effet des niches écologiques vacantes et un faible nombre d'espèces, ce qui peut contribuer à la déstabilisation de l'écosystème.

Certains végétaux invasifs (dont végétaux aquatiques) ont la faculté de se mettre en latence dans un milieu et de croitre ou d'entamer un processus de colonisation lors d'une perturbation ponctuelle ou lors d'un moment propice à leur développement.

➢ Profil type de l'espèce invasive

Le « succès » d'une invasion dépend de plusieurs facteurs difficilement prévisibles, mais quelques traits communs se dégagent néanmoins.

-Forte capacité de reproduction (nombreuse ou répétitive)

-Espèces capable de s'acclimater rapidement aux habitats disponibles et aux ressources du milieu (des espèces généralistes)

-Espèces à croissance rapide et importantes. Elles se dispersent facilement

-Espèces s'adaptant facilement aux perturbations et plus compétitives que les espèces autochtones

(Cela permet de prendre une partie de la niché écologique et souvent de les exclure du milieu)

➢ Conséquences sur les milieux

Les espèces exotiques envahissantes sont la 2 eme cause d'extinction des espèces à l'échelle planétaire.

Elles ont donc une grande influence sur la biodiversité.

-Elles modifient la diversité spécifique des milieux par la prédation et la compétition pouvant aboutir jusqu'à la disparition des espèces autochtones. (Modifications génétique et de l'écosystème). C'est un problème si l'espèce hybride prend petit à petit la place de l'espèce endémique. L'hybridation de la truite dans les eaux de première catégorie constatée est à ce titre significatif du phénomène

-Elle peuvent propager des parasites et des pathogènes (maladies-gènes capable de provoquer des infections). Elles apportent à des milieux vierges de maladies des problèmes sanitaires pour lesquelles les espèces indigènes ne sont pas génétiquement équipées pour combattre ces pathogènes exportés. Le porteur est souvent un porteur sain.

Citons comme exemple pour les milieux aquatiques :

Le ragondin, qui dans les milieux aquatiques peut apporter la leptospirose en plus des dégradations qu'il peut apporter en creusant des galeries.

Les écrevisses américaines transmettent une maladie mortelle aux espèces endémiques :la peste des écrevisses.

Le pseudorasbora: Un poisson d'origine asiatique qui véhicule un organisme unicellulaire capable d'infecter et de faire chuter les populations endémiques de carpes – gardons …. Du milieu dans lequel il est introduit.

L’introduction d’une espèce invasive dans un milieu induit une banalisation des espèces en réduisant le nombre des espèces présentes et les interactions entre les espèces du milieu.

Dans des cas extrêmes, elle peut s’accompagner de la disparition complète des espèces autochtones et d’une modification profonde de l’écosystème.

S’agissant des milieux aquatiques, on parle d’espèces pouvant causer des troubles biologiques

Citons en autres poissons dans les eaux douces françaises *:*

-La perche soleil

-Le poisson chat

-Le pseudorasbora

Autres espèces animales à impact

-Les écrevisses américaines

-La moule chinoise

-la grenouille taureau

-la tortue de Floride

-Le ragondin **Des végétaux aquatiques invasifs participent également à des déséquilibres marqués.** *Voir le document t : la liste des espèces exotiques envahissantes rubrique pour en savoir plus*